

Bureau du 21 juin 2004

Décision n° B-2004-2337

commune (s) : Couzon au Mont d'Or

objet : **Parc de stationnement Georges Lyvet - Travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction du développement territorial - Urbanisme territorial ouest

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Le développement du centre de Couzon au Mont d'Or a été fortement handicapé par la réalisation, à la fin du 19^e siècle, de l'axe ferré Paris-Lyon-Marseille qui a favorisé le développement de l'habitat individuel sur les coteaux aux dépens d'une revitalisation du centre-bourg.

Au titre de sa politique de centralité, la Communauté urbaine a engagé une réflexion globale dans le centre de Couzon au Mont d'Or qui vise à :

- renforcer les liaisons fonctionnelles du centre avec le reste du territoire,
- valoriser le patrimoine local,
- requalifier les espaces publics centraux.

Plusieurs actions sont proposées pour répondre à ces objectifs :

- la requalification des places Ampère et Fayard,
- la réalisation d'un parc de stationnement montée Georges Lyvet, opération inscrite à la programmation pluriannuelle d'investissements 2002-2007.

Ce dernier site permet un réaménagement du carrefour des rues Lyvet et Bach et la création d'un parc de stationnement, très demandé par les habitants du secteur. La réalisation de stationnement proche du centre-ville devrait compléter l'offre actuelle et libérer partiellement les places Ampère et Fayard de la contrainte automobile.

Programme des travaux

La Communauté urbaine est propriétaire de l'assiette foncière du futur parc de stationnement depuis 1994. Cette acquisition était motivée par des élargissements de voirie dans la rue Victor Bach. Le bâti existant sur cette parcelle a été démoli pour la réalisation des nouveaux alignements.

L'aire du futur parc de stationnement est délimitée à l'ouest par le mur de soutènement de la rue Victor Basch, à l'est, le terrain surplombe le talus des voies SNCF.

Le programme des travaux prévoit la réalisation de 16 places de stationnement. La surface de roulement serait réalisée en enrobé. Les emplacements de stationnement à la base du mur de soutènement ouest seraient matérialisés par des bandes de pavés et un fil d'eau réalisé en dallage pierre. En rive "est", au-dessus du talus SNCF, un ouvrage en remblais armé servirait de soutènement au parc de stationnement et comporterait un parement en pierre.

Le bâtiment d'angle restant serait rénové. L'escalier de ce bâtiment permettrait le passage du niveau parc de stationnement au niveau de la rue Victor Basch. Le mur de clôture de la rue Victor Basch serait abaissé afin de ménager des vues sur le centre de Couzon au Mont d'Or.

La modification de l'autorisation de programme

Par sa délibération en date du 18 mars 2002, le Conseil a individualisé une autorisation de programme pour un montant de 305 000 € en dépenses. Aujourd'hui, celle-ci doit être ajustée pour les motifs suivants :

- les contraintes techniques liées à la réalisation du mur de soutènement du parc de stationnement en limite du domaine public ferroviaire : les sondages réalisés sur le terrain d'assiette du parc et les préconisations SNCF afin d'assurer la stabilité de l'ouvrage à proximité du faisceau ferré nécessitent une augmentation du montant des dépenses ;

- les préconisations de l'architecte des bâtiments de France qui souhaite la mise en valeur du mur de clôture de la rue Victor Basch par un parement en pierres dorées.

L'autorisation de programme serait ainsi augmentée de 113 570 €, portant le montant des dépenses à 418 570 €.

Le complément d'autorisation de programme serait à prévoir en crédits de paiement sur 2005.

Circuit décisionnel : ce projet a fait l'objet d'un avis favorable du pôle urbanisme le 24 mai 2004 ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil en date du 18 mars 2002 et celle n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

DECIDE

1° - Approuve la réévaluation du coût des travaux du parc de stationnement Georges Lyvet à Couzon au Mont d'Or, de 305 000 € à 418 750 € TTC.

2° - L'autorisation de programme individualisée le 18 mars 2002 pour l'opération n° 0667 est révisée pour un montant total supplémentaire de 113 570 € en dépenses à prévoir en crédits de paiement sur 2005.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,